

DISCOURS
PRONONCÉ APRÈS LA DISTRIBUTION DES PRIX
AU COLLÈGE DE CHAMBLY

PAR MESSIRE G. D. LESAGE, P^{re} CURÉ, SUPÉRIEUR DU COLLÈGE

30 JUIN 1883.

Messieurs,

Nous sommes à l'époque de la moisson littéraire. Les écoles, les collèges convient, de toutes parts, le public pour le faire assister aux joutes scientifiques, aux inquiétantes épreuves des examens.

L'intérêt que vous témoignez à cette institution se rattache sans doute à la mémoire du patriarche vénéré de Chambly. Comment son souvenir ne serait-il pas vivace dans ces lieux dont il fut le pasteur demi-séculaire ?

Quand, par la volonté de mon évêque, je devins le continuateur des œuvres de ce prêtre distingué, je ne me fis pas illusion sur la grave responsabilité dont j'étais chargé ; je l'acceptai sans défaillance.

Dans les moments de complication et de difficulté, je fixe mes regards vers le flambeau indéfectible de l'Eglise. Je vois les sentiers indiqués par l'autorité, sentiers qui jamais ne longent les abîmes. A ces vives lumières, se dessinent distinctement les droits de l'Eglise, les attributions de la famille et de la société civile.

Ainsi, les conflits regrettables sont évités, et l'unité d'action s'établit entre les personnes chargées de l'œuvre importante de l'éducation.

..

L'unité et la sûreté de la doctrine dans l'enseignement découlent de la chaire où siègent les pasteurs suprêmes, à qui Jésus-Christ a dit : "Allez, instruisez." Le clergé secondaire, ou le corps sacerdotal, par délégation de l'évêque, enseigne dans la paroisse, fraction de l'unité de l'Eglise.